

COMMUNE DE DOHEM

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 02 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 26 mai 2025

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY (arrivé à 19H35), Eugéna RITAINE, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Anthony GOMEL (arrivé à 19H40) , Michelle LEFEBVRE, Joseph CARLIER, Etienne DILLY (arrivé à 19H35), Auxence GARACHE, Doriane DELHEZ

Étaient absents ou excusés : Frédéric LELEU

Secrétaire de séance : Dorothée ANNEBICQUE

Assistait également : Angélique BROUSSART

Le conseil valide à l'unanimité le compte rendu du conseil du 8 avril 2025.

La délibération pour la reprise d'assainissement ne sera pas prise sur ce conseil. Des informations seront données à ce sujet afin de permettre à chacun d'avoir un temps de réflexion.

1. Délibération subvention association

Des demandes de subvention avaient été reportées pour demande d'informations complémentaires.

- Le LAFC a effectué une demande de subvention de 5 000€ pour cette année 2025. Il y a 18 licenciés dohémois. Lors de la réunion du Conseil municipal du 21 mai 2021, il avait été décidé prendre en considération 1500 € de frais de fonctionnement (eau, électricité) du stade et 45€ par licencié et dirigeant dohémois. En 2021, il y avait 34 licenciés + 6 dirigeants dohémois. Pour rappel, en 2023, 3 215€ ont été versés.

Le conseil propose de prendre en charge, de manière EXCEPTIONNELLE les frais de fonctionnement d'un montant de 1 500€ pour l'année 2024 car la demande de subvention n'avait pas été déposée et pour éviter de mettre le LAFC en difficulté.

Pour l'année 2025, la subvention se décompose ainsi : 45€ par licencié pour les 18 licenciés de cette année + 1500€ pour les frais d'eau et d'électricité, soit un montant pour 2025 de 2310€.

Le total accordé pour 2024 et 2025 est donc de 3 810€

Le conseil vote à 14 voix POUR.

- L'association AYBES a effectué une demande sans montant précis. Pour rappel, lors de la dernière réunion, le conseil a décidé de reporter la décision afin d'avoir l'information sur le montant des frais de chauffage payé par cette association. Ce montant s'élève à 150€ à l'année. Le conseil décide d'accorder une subvention de 150€ à 14 voix POUR.
- L'Union musicale 5 000€ :

Pour information, l'Union Musicale ne demande pas de paiement pour les prestations faites à Dohem alors que celles-ci sont payantes pour les autres communes. Elle intervient 5 fois dans l'année (8 mai, messe au calvaire, ducasse de Dohem, Ducasse de Maisnil et 11 novembre). Malgré un nombre croissant d'adhérents cette année, l'école de musique coûte chère puisqu'il faut compter le salaire du/des professeurs quel que soit le nombre d'apprenants. La période COVID a été difficile pour cette association.

Au vu de l'investissement de cette association, le conseil décide d'attribuer la somme de 4000€ + EXCEPTIONNELLEMENT 1000€ supplémentaires

Le conseil vote à 14 voix POUR, pour l'ensemble des subventions.

2. Délibération contrat Mme Bertin

Monsieur le Maire a reçu Mme Bertin le 15 mai au sujet de son contrat. Elle souhaite savoir si elle sera renouvelée pour la prochaine année scolaire. Le conseil doit donc décider si son contrat sera renouvelé ou si la municipalité tente de rechercher un contrat aidé.

Le conseil vote à 14 voix pour la reconduction du contrat de Madame BERTIN pour une durée de 12 mois.

3. Délibération dissolution du budget salle des fêtes et intégration vers le budget principal de la commune

En accord de Monsieur le Trésorier du Trésor Public de Saint-Omer, il a été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe « salle des fêtes » à la fin de l'exercice 2025 et d'intégrer l'activité des locations de la salle des fêtes dans le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2026 ont pour conséquences :

- La suppression du budget « salle des fêtes »,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats de comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2025 du budget annexe de la salle des fêtes seront donc arrêtés au 31 décembre 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la suppression du budget « salle des fêtes » et son intégration au budget principal de la commune,
- D'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la commune en termes des opérations de liquidation.

Le conseil vote à 14 voix POUR.

4. Délibération choix du fournisseur vaisselle salle des fêtes

3 devis ont été faits pour renouveler la vaisselle de la salle des fêtes.

- Henri Julien d'un montant de 2 576.99€ TTC (complet)
- Arcopal d'un montant de 3184.54€ TTC (pas de plat gastro)
- Temp'O d'un montant de 2 453.35€ TTC (certains articles sont manquants)

Il convient donc de délibérer sur le choix du prestataire.

Le conseil décide de choisir le prestataire Henri Julien à 14 voix POUR.

Il convient également de délibérer sur les nouveaux tarifs de la vaisselle qui n'ont pas été révisés depuis 2015. (Ancienne grille et nouvelle en annexe) À noter que les nouveaux tarifs ont été modifiés sur les tarifs appliqués actuellement chez le prestataire choisi.

Le conseil adopte la nouvelle grille tarifaire à 14 voix POUR.

Sujets à aborder :

- ✓ Les médailles du travail non distribuées aux récipiendaires vont être apportées à domicile. Il y en a 11 à livrer. Monsieur le Maire et les conseillers se partagent la distribution.
- ✓ La reprise de la compétence assainissement : il n'y a plus d'obligation de transfert de compétence vers des EPCI au 1^{er} janvier 2026, après vote au Parlement. Nous avons reçu les offres de Noréade et du Sidéalf. À noter que le Sidéalf ne reprend pas le déficit. Une commission exceptionnelle se tiendra à ce sujet en septembre pour présentation et prise de position.
- ✓ Une rencontre avec Mme Marciano de la Maison d'Enfants a eu lieu le 22 avril concernant leur projet humanitaire au Bénin. Le projet consiste à emmener environ 6/8 enfants au Bénin afin de participer à une action humanitaire. Leur souhait serait de créer un évènement le dimanche 5 octobre (repas dansant ou autre) afin de récolter des fonds et aussi une demande à savoir disposer de la salle des fêtes gratuitement à cette occasion. Il est également demandé de relayer leurs actions sur le site de la commune. IB indique que la ducasse de Maisnil a lieu à cette date. Cependant, les deux événements ne sont pas incompatibles.

Le conseil décide d'accorder la mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement pour cet événement à 14 voix POUR.

- ✓ Une demande de subvention au titre d'audits énergétiques des bâtiments communaux a été sollicitée comme évoquée lors des vœux. Le devis s'élève à 6540€, la subvention peut atteindre 80% du tarif. Nous avons déjà bénéficié de l'isolement du plancher et des tuyaux gratuitement grâce au dispositif CEE.
- ✓ Plusieurs devis ont été engagés :
 - L'achat du miroir routier : 1 004.28€ (livrée)
 - L'achat de peinture routière (blanche et jaune) : 286.68€ (livrée)
 - L'achat de distributeurs à savon pour la salle des fêtes : 115.14€ (livrés)
 - L'achat de matériaux pour les travaux rue de la creuse : 1 688.23€ (livrés)
- ✓ Devis demandés :
 - Micro + enceinte pour cérémonie : 289.99€ : approuvé.
 - Drapeaux pour pavoisement : 118.44€ : approuvé.
 - Restauration des plans cadastraux du cimetière : 541.45€ : approuvé.
 - Aspirateur (demandé par les employées communales qui nettoient la salle des fêtes) + cafetière pour salle des fêtes (suite à une casse lors d'une location) : 214.16 TTC : approuvé.
 - Pare ballon pour city stade : Alprech (filet uniquement : 364.48€) / GP traçage (installation + filet + poteaux : 8 749.68€) / Créavert (installation + filet + poteaux : 14 214.72€) : le conseil approuve le devis d'Alprech.
 - Peinture pour chapelle ND de Lourdes propriété de la commune : Weldom 154.05€ (demandé en décembre 2024) : approuvé.
 - Grillage médiathèque : Coquempot (sans sous-bassement béton 175.56€ et avec 222.86€)
- ✓ Le cimetière : Le manque de place commence à se faire sentir. Il va falloir refaire une campagne de concessions à l'abandon.
- ✓ Les éoliennes : Beaucoup de rumeurs circulent à ce sujet, certains habitants sont inquiets. Une rencontre avec ALTERRIC a eu lieu. Les documents ont été envoyés par mail à tous les conseillers pour parfaite information. ERG a envoyé un mail avec certaines parcelles afin d'en connaître les propriétaires ou exploitants. Rien n'a été signé ni avec ALTERRIC, ni avec ERG. Il a été dit que le conseil n'y était pas favorable. La commune et son conseil depuis 2024 n'a jamais demandé à avoir d'éolienne. Depuis 2007, toutes les délibérations aux alentours sauf Dohem ont été favorables. En octobre 2023, la commune a voté pour une zone d'accélération des énergies renouvelables (dont éolien, panneaux solaires...). Le préfet est le seul décisionnaire final quant aux mises en place des éoliennes. Pour l'instant, c'est au stade d'une étude de projet. La commune peut donner un avis

défavorable. Il est possible de demander un suivi de l'étude au fil de l'eau. Une communication va être faite à ce sujet et transmettre les informations au fil de l'eau seront également transmises à la population.

- ✓ Concernant la vidéo protection, une rencontre a eu lieu avec la fibre numérique 62/59. Une enquête sécurité a été demandée auprès du commandant de la gendarmerie. Suite à cela, il y aura possibilité de subvention FIPD et peut être de la CCPL également.
- ✓ Il va falloir prévoir une commission CCAS afin de pouvoir délibérer pour le passage à @cte pour le budget l'année prochaine. En effet, @cte est déjà en place pour les 3 autres budgets mais la sous-préfecture indique que le CCAS est une entité à part entière et donc une délibération doit être prise pour le CCAS.
- ✓ Une commission liste électorale sera également à prévoir avant novembre pour une mise à jour des listes avant les élections municipales de mars 2026.
- ✓ Pour la remise des prix des CM2 à la Kermesse, Mme Obert a souhaité un dictionnaire français avec une clé USB. 10 élèves recevront ce prix.
- ✓ LA indique qu'il souhaiterait que la société HYDRONIC intervienne pour voir le problème de la climatisation de la salle des fêtes mais ce serait à la charge de la mairie. La société WEISHAUP est passée pour faire le point sur la pompe à chaleur de la salle des fêtes et le rapport indique que l'installation n'est pas conforme. Ce rapport a été transmis à l'avocat, le maître d'œuvre et l'architecte pour que chacun prenne sa part de responsabilités. Concernant le problème de « chaud / froid » dans la cantine : un technicien de chez Bonnel a réglé suivant des plages horaires.
- ✓ Un chiffrage pour la vitrification du parquet de la salle des fêtes devra être demandé.
- ✓ Les travaux de la dernière tranche optionnelle débuteront après le 15 août.
- ✓ Foyer rural : c'est une association reliée à la Fédération nationale des foyers ruraux, dont la Fédération du Nord Pas de Calais. C'est un foyer d'initiatives animé par les habitants qui peut proposer différentes actions : fêtes de villages, théâtre, concerts, sorties, cinéma, débats, activités sportives etc. pour toutes les générations.
DA a été invitée au comité de pilotage du Foyer rural d'Ouve Wirquin qui propose de nombreuses activités (ex : hip hop, yoga, centre aéré, conteurs en campagne, sorties...) à un coût modique à l'année. Plusieurs habitants de Dohem font partie du foyer rural d'Ouve-Wirquin, c'est à ce titre que DA a été conviée à participer à ce comité de pilotage, afin que le conseil en soit informé.

Questions diverses :

- ✓ M Collier souhaite que la commune retire la haie communale limitrophe de son terrain et installe une clôture à la place. Un talus existant derrière cette haie. Le retrait de celle-ci pourrait provoquer un éboulement. Il pourrait donc être proposé de couper cette haie au pied.
- ✓ Les MARPA du Pays de Lumbres invitent les élus à découvrir l'établissement et les équipes lors d'une journée portes ouvertes.
- ✓ Les changements d'horaires de la garderie suite à la suppression du bus scolaire en janvier 2026 vont être délibérés au prochain conseil municipal. Une communication dans le cahier des enfants va être faite avant les vacances scolaires d'été.
- ✓ Le compost communal ainsi que les caméras nomades sont en attente de retour de la CCPL.
- ✓ Des travaux concernant la rue mitoyenne entre Avrout et Dohem sont en cours. La commune d'Avrout, n'ayant pas assez de cailloux, a sollicité Dohem à ce sujet le samedi 31 mai. LA a essayé de gérer le problème avec DD. Une chargeuse ainsi qu'un camion ont été prêtés gracieusement. (À noter que le transport n'était pas de la compétence de Dohem et qu'aucun mail d'information n'a été reçu par la mairie de la part d'Avrout.)
- ✓ AG demande s'il est possible de demander au département la mise en place d'un passage piéton rue de Maisnil en bas du château

Prochaine commission communication 7/06 à 9h à la médiathèque

Prochain conseil municipal à fixer

Clôture de séance 22H15